

Règlement d'utilisation de la salle de conférence de l'association Ecoparc Faubourg du Lac 5 – 2000 Neuchâtel

L'association Ecoparc peut accorder la possibilité à des tierces personnes ou organismes d'occuper sa salle de conférence (environ 20 personnes) aux conditions suivantes:

Tarif (prix TTC)

1. Pour l'aider à couvrir ses frais l'association Ecoparc demande un défraiement de :

chf 150.— pour une demi journée

chf 250.— pour une journée

chf 100.-- la soirée (le soir uniquement à des associations ou partenaires connus personnellement des membres ou employés de l'association)

Les membres de l'association bénéficient d'une réduction de 20%.

Utilisation

2. La salle est à disposition pour des réunions professionnelles de type cours, conférences ou séances. Les fêtes, prises de repas et manifestations bruyantes n'y sont pas admises.

3. 28 chaises et 6 tables sont à disposition, 1 beamer, 1 board blanc. L'association n'est en aucun cas responsable ni n'interviendra en cas de panne de matériel pendant un événement. Aux organismes qui empruntent la salle de prévoir un dispositif de secours.

4. La machine à café peut-être mise à disposition sur demande, avec café, sucre et crème. Il sera demandé chf 1.50.- par café. Les tasses et services sont mise à disposition, et seront rendues propres et rangées.

5. La cuisine attenante peut être utilisée par l'emprunteur sur demande, et sera dans ce cas également partagée avec les membres, employés et autres relations de l'association Ecoparc en fonction de leurs présences et besoins.

6. L'affichage de propagande politique ou religieux dans ces locaux, le bâtiment et ses abords sont strictement interdits.

7. Les clés doivent être rendues le jour même ou au plus tard le lendemain.

Neuchâtel, le 24 septembre 2015